

SMTPC

(26,80 € ; SMTPC)

Initiative alambiquée : Vinci et Eiffage relèvent les conditions de leur offre publique d'achat conjointe sur SMTPC, de 21,10 € (23 € dividende inclus) à 27 €, mais renoncent en même temps au retrait obligatoire de la cote. L'expropriation des minoritaires semblait pourtant leur principale motivation, sans doute pour faciliter les arbitrages de gestion entre leurs deux tunnels marseillais, dont un seul, SMTPC, est coté en Bourse. Stratégie en deux temps ? C'est l'hypothèse que nous retenons, avec premier écrémage de titres au nouveau prix réévalué - mais pas trop -, qui pourrait être suivi, plus tard, d'une proposition plus élevée aux derniers récalcitrants, avec cette fois retrait obligatoire de la cote, à un prix qui ne risquerait pas d'être remis en cause par l'expertise obligatoire dans ce type d'opérations.

NOTRE CONSEIL

 **ACHAT SPÉCULATIF** La nouvelle offre constitue un filet à la baisse, en attendant un meilleur prix final amenant au retrait de la cote.

Objectif : 33 €